

DIRECTION

Tél : 04-66-33-40-01

secretariatdirection@hopitalpse.fr

DECISION N° 14/2025

TARIFS SERVICE PORTAGE DE REPAS

La Directrice du Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit,

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement ;

VU le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnées au I de l'Article L.313-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la décision n°14/2024 du 25 avril 2024 portant fixation du prix des repas 2024 ;

VU l'arrêté N°2025 / DAUT / 56 du 04 février 2025 portant fixation du prix des repas 2025 pour personnes âgées habilitées à l'Aide Sociale ;

DECIDE

Article unique :

La décision n°14/2024 du 25 avril 2024 est modifiée comme suit :

TARIFS APPLIQUÉS	2025	
	Intitulés	Montant TTC
Tarif commune de Pont-Saint-Esprit	8,65 €	01/03/2025
Tarif autres communes	9,18 €	01/03/2025

A Pont-Saint-Esprit, 19 février 2025

Valérie BRUNIER

Directrice



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Valérie Brunier", written over a horizontal line.